

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TAILOR ALLOCATION REACTIVE (Part C)

ISIN - FR0011845650

OPCVM soumis au droit français géré par Tailor ASSET MANAGEMENT.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR+ 10% MSCI world libellé en euro, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION REACTIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en actions ou parts OPCVM et/ou FIA de droit français ou européen ouverts à une clientèle non professionnelle. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi en actions et produits de taux par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance).
- d'une analyse des taux d'intérêt : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux.
- d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performances par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de 20% à 70% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, toutes zones y compris marchés émergents majoritairement des actions de grande ou moyenne capitalisation.
- de 20% à 80% de l'actif net en instruments de taux du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents et de toutes notations ou non notés dont 50% maximum de l'actif en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour les instruments du marché monétaire court

terme ou BBB-. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

• de 0% à 50% de l'actif net au risque de change sur les devises hors euro. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif. Le fonds est investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire
- de 0% à 100% de son actif net en OPC de droit français ou étranger (dont des ETF « exchange-traded fund » ou trackers), et jusqu'à 30% en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle.
- en titres intégrant des dérivés (obligations convertibles).
- emprunts d'espèces.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des contrats de change à terme (négociés sur les marchés de gré à gré) dans le but de couvrir le portefeuille au risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des sommes distribuables.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 4 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 16 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Signification de cet indicateur : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition équilibrée et flexible entre actions et instruments de taux. Cette exposition induit des fluctuations et une volatilité de la valeur liquidative.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM, d'autant plus que le fonds peut être exposé jusqu'à 50% à des actifs spéculatifs.

Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.49% TTC *
----------------	-------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%**
---------------------------	---------

Méthode : 18 % TTC au-delà de la performance de l'indicateur de référence 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro, sous réserve que la performance du FCP soit positive.

*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2022.

Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

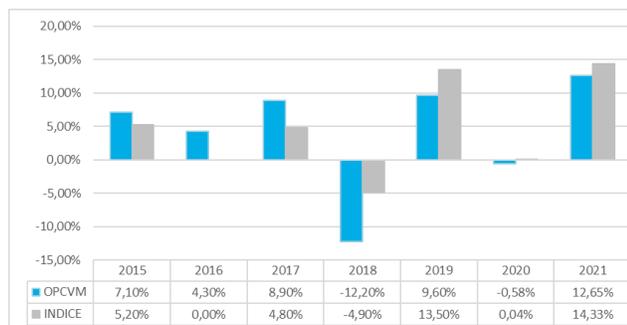
Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org.

** clos au 30/06/2022. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la méthode de calcul de la commission de surperformance dans la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus.

PERFORMANCES PASSES



A compter du : 01/07/2016, l'objectif de gestion, l'indicateur de référence et la commission de surperformance ont changé.

15/12/2016 : changement de stratégie et du profil rendement/risque, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

01/08/2018 : Changement de nom du fonds. Modification de la stratégie d'investissement : Possibilité de recours à des options, des futures et des contrats de change à terme dans le but de couvrir le portefeuille aux risques actions, taux et change.

01/07/2021 : Changement de l'indicateur de référence, de l'objectif de gestion et de la commission de surperformance.

Date de lancement de la Part C : 19/05/2014

Devise de référence : Euro

Avvertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nets de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

INFORMATIONS PRATIQUES

DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Tailor ASSET MANAGEMENT
23, rue Royale – 75008 - PARIS
Téléphone : 01 58 18 38 10

Contact : contact@tailor-am.com

Ces documents sont également disponibles sur www.tailor-am.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Via le site internet de Tailor ASSET MANAGEMENT, adresse ci-dessus et sur simple demande par mail ou voie postale, contacts ci-dessus.

REGIME FISCAL : La législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de part peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

INFORMATION US PERSONS (FATCA) : Les parts de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à

une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

POLITIQUE DE REMUNERATION : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de Tailor ASSET MANAGEMENT. Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de Tailor ASSET MANAGEMENT, est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.tailor-an.com), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

PRISE EN COMPTE DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS : Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, aucune approche extra-financière n'étant mise en œuvre, le fonds ne peut communiquer de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). TAILOR ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21/11/2022